



Pension alimentaire et alternance

Par **WendyH**, le **25/03/2016** à **22:59**

Bonsoir,
Ma fille va certainement continuer ses études en alternance l'année prochaine.
Je perçois une pension alimentaire de 350 €. Je sais que mon ex compagnon a prévu de faire une demande au tribunal pour annuler cette pension. Est-il possible que cette pension soit supprimée ou diminuée ?
Ma fille restera à ma charge, même si elle a un petit revenu.
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **26/03/2016** à **08:27**

bonjour, à voir le montant du salaire de votre fille mais il y a des chances pour que la pension soit revue à la baisse puisque votre enfant pourra prendre en charge certaines de ses dépenses, cordialement